

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOUCHERES

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un et le 25 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de FOUCHERES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Laurent BOULMIER, Maire.

Etaient présents : Messieurs Laurent BOULMIER, Bruno COLIN, Madame Christine BUSSON, Messieurs Laurent ANTEZAK, Nicolas COMPERAT, Mesdames Mylène THUILLIER, Sandrine FLORIANI, Messieurs Christophe POUCE, Thierry MATIGNON, Madame Nathalie LE GALL-PEPIN

Etait absente, excusée et représentée : Madame Aurélia VIARD-CUISINIER qui a donné pouvoir à Monsieur Laurent BOULMIER

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent ANTEZAK

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021
- 2) Distribution gratuite des ouvrages sur l'histoire de la commune de Fouchères aux habitants et associations
- 3) Avis du Conseil Municipal sur le projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune
- 4) Convention pour autorisation de passage en terrain privé
- 5) Proposition de devis concernant l'assainissement pluvial au carrefour des Girards et branchement Grande Rue
- 6) Décision modificative n° 1 - Budget 2021 de la commune
- 7) Remboursement d'assurance suite au sinistre survenu le 05 mars 2020, 1 Impasse des Carrons
- 8) Proposition de devis concernant la pose d'une clôture autour de la lagune
- 9) Informations et questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'annuler le point N° 6 "décision modificative" et d'ajouter deux points à l'ordre du jour, il s'agit d'une proposition de devis pour les illuminations de Noël et de la mise à disposition du foyer communal en période électorale.

Les Membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité. Ces points seront délibérés en fin de séance

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) DISTRIBUTION GRATUITE DES OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE FOUCHERES AUX HABITANTS ET ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune a décidé, en séance du conseil municipal du 16 mars dernier, d'acquérir des ouvrages sur l'histoire de la commune, aux éditions Le Charmois.

Il convient aujourd'hui de préciser que ces ouvrages ne seront pas vendus mais distribués gratuitement aux habitants et aux associations de la commune qui pourront les vendre si elles le souhaitent, offrir à leur famille ou amis et qui garderont le bénéfice de la vente comme trésorerie.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DIT que les ouvrages ne seront pas vendus mais distribués gratuitement aux habitants et aux associations de la commune.

3) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE FOUCHERES

Suite au dépôt du permis de construire déposé en mairie concernant la construction d'une unité de méthanisation sur la commune au lieu-dit La Bonne Vallée, par la SAS GATIBIOGAZ, Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'un collectif d'habitants a été créé, qui réunit environ 186 opposants à ce jour.

Ce permis de construire instruit par l'Etat et non par la commune est toujours en cours d'instruction à ce jour.

Il souhaiterait connaître la position des élus sur ce projet, et laisse le choix aux membres du conseil municipal d'opter pour un vote à main levée ou à bulletin secret.

Les Membres présents donnent leur accord pour un vote à bulletin secret, à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Résultat des votes à bulletin secret :

- 9 Voix CONTRE

- 2 Voix POUR,

EMET un avis défavorable au projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune.

4) CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir une convention avec la propriétaire de la parcelle YM 271 "Les Marnières" afin d'autoriser la commune à accéder à ladite parcelle, à tous moments et en cas de besoin pour assurer l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement à l'identique des buses eaux pluviales situées sur ce terrain.

En cas de changement de propriétaire, cette convention sera transmissible de droit à l'acquéreur qui en acceptera les droits.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour autorisation de passage en terrain privé avec la propriétaire de la parcelle YM 271 "Les Marnières" et tous actes s'y rapportant.

5) PROPOSITION DE DEVIS CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL AU CARREFOUR DES GIRARDS ET BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES GRANDE RUE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis concernant les travaux envisagés d'assainissement pluvial au carrefour des Girards ainsi que la proposition de prix pour un branchement d'assainissement Grande Rue.

Après discussion, le devis de l'entreprise CISE TP sise 74 Rue René BINET 89095 SENS Cédex est retenu pour un montant total H.T. de 34.916,90 € (41.900,28 € T.T.C.), détaillé comme suit :

- Branchement : 3488,50 € H.T. (4186,20 € T.T.C)
- Réseau eaux pluviales : 31.428,40 € H.T. (37.714,08 € T.T.C)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise CISE TP sise 74 Rue René BINET 89095 SENS Cédex, pour un montant total H.T. de 34.916,90 € (41.900,28 €).

DIT que la dépense est inscrite au budget 2021 de la commune ainsi qu'au budget 2021 du service assainissement.

6) DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

Point annulé, sans objet.

7) REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE AU SINISTRE SURVENU LE 05 MARS 2020 1 IMPASSE DES CARRONS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la compagnie d'assurances GROUPAMA a adressé à la commune un chèque d'un montant de 420 € € en remboursement du sinistre en date du 05 mars 2020.

En effet, à cette date et en raison de la tempête de vent, un arbre situé chez Monsieur GINESTERA domicilié 34 Grande Rue est tombé sur la clôture de l'habitation située 1 Impasse des Carrons, propriété de la commune.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE l'indemnisation proposée par la compagnie d'Assurances GROUPAMA d'un montant de 420 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

8) PROPOSITION DE DEVIS CONCERNANT LA POSE D'UNE CLOTURE AUTOUR DE LA LAGUNE

Afin de sécuriser le site, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis relatifs aux travaux de pose d'une clôture autour de la lagune :

La proposition de l'entreprise ROUSSEAU pour un montant de 35.459,22 € H.T, l'entreprise FLORENOV pour un montant de 35.638,00 € H.T. et KONCEPT Paysage pour un montant de 28.913,00 € H.T.

Après discussion, le devis de l'entreprise KONCEPT Paysage sise 1 Route Nationale 6 ROSOY 89100 est retenu pour un montant de 28.913,00 € H.T. (34.695,60 € T.T.C)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise KONCEPT Paysage sise 1 Route Nationale 6 ROSOY 89100 pour un montant de 28.913,00 € H.T. (34.695,60 € T.T.C)

DIT que la dépense est inscrite au budget 2021 de la commune

9) PROPOSITION DE DEVIS CONCERNANT L'ACHAT D'ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis relatif à l'achat de décorations et illuminations de Noël avec une remise valable jusqu'au 31 mai 2021.

Après discussion, le devis de l'entreprise SAS BALDER sise ZAC de la Vignerie 14160 DIVES-SUR-MER est retenu pour un montant de 2680.00 € H.T. (3216.00 € T.T.C)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise SAS BALDER sise ZAC de la Vignerie 14160 DIVES-SUR-MER pour un montant de 2680.00 € H.T. (3216.00 € T.T.C)

DIT que la dépense est inscrite au budget 2021 de la commune

10) MISE A DISPOSITION DU FOYER COMMUNAL - CANDIDATS AUX SCRUTINS NATIONAUX ET LOCAUX

Dans le cadre des différents scrutins, les candidats, les listes candidates ou les partis politiques représentant un candidat sont amenés, en période de campagne électorale officielle (dont les dates sont fixées par Décret) à solliciter la commune pour le prêt d'une salle communale afin d'organiser des réunions publiques.

Conformément au code électoral et à l'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de respecter le principe d'égalité, il est proposé au Conseil municipal de fixer le principe de la mise à disposition du foyer communal à un candidat ou à une équipe candidate.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE, ainsi qu'il suit, les modalités de mise à disposition du foyer communal :

- mise à disposition à titre gratuit
- une réunion par candidat ou une équipe candidate par tour de scrutin
- attribution de la salle en fonction des disponibilités, sur demande écrite adressée au Maire, et dans l'ordre d'arrivée des demandes

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réunion préparatoire élections départementales et régionales, le jeudi 17 juin 2021 à 19 heures.
- Le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) informe la municipalité que le dossier déposé par la commune relatif à la rénovation globale en leds de l'éclairage public, ne sera pas retenu cette année.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux au hameau des Balesmes débuteront le 13 septembre 2021.
- Les travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD 370 débuteront semaine 29.

- La menace du plan social qui planait sur les salariés de l'entreprise FM Logistic situé à Savigny-sur-Clairis est désormais écartée. Un contrat de 5 ans a été signé entre FM Logistic et la société d'animalerie en ligne MaxiZoo, filiale du groupe allemand Fressnapf.

- La commune de Nailly a mis en place la possibilité pour les habitants de faire broyer leurs branchages au lieu de les apporter en déchetterie, pour un coût s'élevant à 20 € par heure d'intervention.

Monsieur le Maire propose de mettre en place cette prestation pour les habitants de Fouchères. Projet à étudier.

- Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il a renouvelé l'abonnement PanneauPocket pour une durée de trois ans.

- Demande d'un administré pour la pose d'un panneau "Voie Sans issue" Rue de la Cave aux Cerisiers : Les élus donnent leur accord.

- Remerciements de l'ACOR Centre de l'Orval pour la subvention allouée cette année par la commune.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que Monsieur CHABOLLE, Président de la Communauté de Communes a contacté le directeur du site RENAULT, en ce qui concerne l'excès de luminosité nocturne provenant du site et qui importune les habitants du hameau des Balesmes.

Le chef du Département a répondu le 14 avril dernier que l'éclairage de nuit et week-end a été modifié et reste éteint entre les bâtiments. Il a précisé qu'un réglage des appareils en façade des bâtiments de façon à diriger correctement le faisceau lumineux vers le sol, a été effectué et concluant.

- Le prochain marché à la ferme aura lieu le samedi 19 juin 2021, au hameau le Puits de Fer, à partir de 15 heures.

- Si le Préfet autorise la fête de la musique le 21 juin prochain, deux groupes sont susceptibles de venir jouer sur l'Esplanade. Un rendez-vous est prévu avec l'un des deux groupes jeudi 27 mai 2021.

- Monsieur le Maire informe que lors des festivités du 14 juillet (qui auront lieu le 17 juillet sur la commune à l'Esplanade), se tiendra diverses animations, dont une activité sculpture ballon, barbe à papa, structure gonflable, maquillage, ces activités seront dispensées par "Anim en Délire".

Par ailleurs, la commune envisage d'organiser un chamboule-tout, une pêche à la ligne, une course en sac, un concours de pétanque, une tombola et le jeu de la grenouille.

Une information sera publiée sur PanneauPocket à l'attention des habitants qui souhaitent aider et faire partie des membres bénévoles ce jour-là.

Afin de préparer cette journée, une réunion sera organisée avec les membres du conseil municipal, le club du temps libre et l'association Fouchères Animation, lundi 31 mai 2021 à 18 heures 30.

- Les membres du conseil municipal sont informés qu'une jeune fille domiciliée sur la commune a été sélectionnée pour la prochaine élection de miss Bourgogne. Il est proposé de mettre en place un comité de soutien.

- Projet d'aménagement de chemins de randonnées en cours.

- Les élus sont invités à se déplacer vendredi 28 mai au soir, Grande Rue, pour envisager la disposition des pots et jardinières sur les trottoirs. Un marquage au sol sera effectué, les pots et jardinières seront installés ultérieurement.

- Monsieur le Maire est interrogé sur le dossier "inondations Rue de la Grange aux Dîmes" : qu'en est-t-il de la déviation du fossé dans la mardelle.

Monsieur le Maire répond qu'il est en attente d'un devis de la l'entreprise VALTERRA, mais également d'une personne en indivision de la parcelle qui n'a pas répondu à la demande d'autorisation de travaux de la commune.

- L'entreprise qui devait installer le second columbarium au mois de mai, au cimetière, n'a pas donné de nouvelles à ce jour. Monsieur le Maire la contactera de nouveau.

- Dossier reprise de concessions au cimetière en cours. 120 tombes sont à reprendre. La reprise s'effectuera en plusieurs tranches, la première reprise est évaluée à 31.413,36 €

- Il est demandé où en est l'installation des "algéco" près du terrain de boules.
Monsieur le Maire répond que dès que les plots seront posés, les "algéco" pourront être installés.

- Territoires Numériques propose un nouveau générateur de site Internet. La commune a jusqu'au 15 septembre 2021 pour créer son nouveau site, après cette date l'outil actuel ne sera plus disponible. Ce jour, un conseiller municipal s'est rendu à la formation proposée par territoires numériques. Une seconde formation aura lieu le 08 juin prochain où se rendra la secrétaire de mairie.

- Une élue informe qu'un véhicule BMW passe régulièrement à vive allure dans le village. Il est proposé de relever l'immatriculation du véhicule afin de prévenir la gendarmerie.

- Une élue est satisfaite de l'enlèvement du grillage autour du monument aux morts, qui de ce fait est mis en valeur.

Elle suggère d'ôter le grillage et le portail de la cour de la mairie. Monsieur le Maire répond que lorsque les travaux d'aménagement des locaux de la mairie seront réalisés, il pourra être envisagé d'installer une nouvelle clôture.

- Suite au projet de la municipalité d'installer une aire de loisir sportif, un devis est proposé pour l'installation de divers agrès, utilisés entre-autre, pour les exercices de musculation, renforcement ou stretching. Ce devis sera adressé par courriel aux élus, pour avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 58.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30.

Le Maire
Laurent BOULMIER

